

---

# Lac du Rosolin : poursuite des travaux de sécurisation

---

Les massifs montagneux sont les premiers concernés par le dérèglement climatique. En 2019, le lac du Rosolin est apparu avec la fonte du glacier de la Grande Motte. Il fait l'objet d'une surveillance depuis 2023 compte tenu de son expansion accentuée par la canicule de 2022. Depuis que l'éventualité d'une vidange du lac est identifiée, des travaux de sécurisation ont été menés dès 2023 pour abaisser le niveau du lac et ainsi réduire significativement le risque. Une nouvelle phase de travaux programmée cet été sera prochainement menée.

## Des études initiées depuis 2020 pour suivre le phénomène

Des études engagées par la commune de Tignes auprès de l'Institut des Géosciences et de l'Environnement (IGE) ont confirmé en 2020 la perspective déjà connue de fonte du glacier de la Grande Motte et ont souligné l'apparition d'un lac en marge du glacier. L'épisode de canicule de 2022 a accéléré l'expansion du lac proglaciaire. Des études sur les risques induits ont été réalisées par le service de Restauration des Terrains de Montagne de l'Office National des Forêts (ONF-RTM) dans le cadre du plan d'action et de prévention contre les risques glaciaires et périglaciaires porté par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. C'est dans ce contexte qu'un comité de pilotage a été constitué autour de la Préfète de la Savoie, il regroupe les maires des communes de Champagny-en-Vanoise (où se situe le lac) et de Tignes (territoire concerné par le risque éventuel d'une vidange) et leurs services dont la régie des pistes de Tignes, la société des remontées mécaniques de Tignes, les services de l'État concernés, le Parc national de la Vanoise (gestionnaire de la réserve), le service ONF-RTM, l'Institut des Géosciences de l'Environnement et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

## **Des travaux préventifs, pour réduire le risque à la source :**

### Plusieurs interventions engagées depuis 2023

Le volume du lac et donc le risque augmenterait continuellement avec la fonte du glacier. Depuis que le risque de vidange est identifié, il a été décidé de mettre en œuvre des travaux de sécurisation. A l'été 2023, un chenal existant a été approfondi de 6,5 mètres préservant l'écoulement du lac en direction du Doron de Prémou sur la commune de Champagny-en-Vanoise. L'année dernière, un dispositif de siphonnage a été déployé. Il a permis d'abaisser le niveau du lac durant la période estivale jusqu'au printemps 2025. Ces mesures d'abaissement du niveau du lac se poursuivront en 2025.

### Les travaux continuent cet été

De nouvelles interventions sont prévues cet été dans le cadre d'un arrêté préfectoral (n°2025/364/SPA du 23 juillet 2025) :

- Une remise en service du dispositif de siphonnage (opération qui dépend de l'état des siphons qui ont hivernés dans le lac gelé) ;
- Un creusement du chenal, jusqu'à trois mètres supplémentaires (en fonction de la nature des terrains rencontrés), au niveau des travaux réalisés en 2023.

La recherche de solutions pérennes pour permettre une vidange définitive du lac du Rosolin se poursuit en parallèle. Plusieurs options de gestion du risque ont été étudiées ces derniers mois (pompage, galeries, forages, etc.). La recherche de solution doit concilier une gestion efficace du risque avec des impacts environnementaux minimisés (travaux réversibles, faible impact sur les milieux, émissions limitées de gaz à effet de serre). L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement du lac et du glacier continue et nourrit les études de conception de solutions visant à maîtriser le volume du lac.

## **Préfecture de la Savoie**

### Une solution respectueuse de l'environnement

Les travaux, dès 2023, ont fait l'objet d'une attention particulière au regard des enjeux paysagers et environnementaux, en raison des spécificités de ces milieux de haute montagne mais également de la situation du lac au sein d'une Réserve Naturelle Nationale, à proximité de la zone de cœur du Parc National de la Vanoise.

Ainsi, en concertation avec les services de l'Etat, le Parc National de la Vanoise, l'ONF RTM et des écologues de la société TERE0, des mesures d'évitement et d'atténuation de l'impact des travaux sur les écosystèmes, l'eau, et le paysage ont été définies et mises en œuvre par le maître d'ouvrage et les entreprises en charge des travaux.

### Bilan financier des opérations

Le tableau suivant présente les dépenses effectuées par la commune de Tignes pour ces opérations. Les études et travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par l'État (Fonds Vert, Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). Une part importante de ces dépenses est liée au développement de connaissances sur le fonctionnement du lac et du glacier, sur la gestion des enjeux environnementaux et sur la conception des solutions de gestion. Ces études complexes mobilisent les compétences d'une dizaine de bureaux d'études et des laboratoires de recherche. Concernant les travaux, il s'agit d'opérations inhabituelles à près de 3000 mètres d'altitude. Les entreprises doivent faire preuve d'inventivité et de réactivité pour s'adapter au milieu glaciaire et à la prise en compte des préconisations du gestionnaire de la Réserve Naturelle de Tignes, le Parc national de la Vanoise.

Année	Suivis et études	Travaux
2023	83 k€	215 k€
2024	270 k€	285 k€
Prévisionnel 2025	100 k€	415 k€

### **Les acteurs mobilisés :**

#### Commune de Tignes

La commune de Tignes est maître d'ouvrage des travaux pour la gestion du lac du Rosolin depuis juillet 2023. Les enjeux socio-économiques exposés en cas de vidange rapide du lac sont tous situés sur le territoire communal de Tignes.



#### Commune de Champagny-en-Vanoise

La commune de Champagny-en-Vanoise participe activement aux décisions sur les travaux menés depuis 2023 et l'information de la population sur les risques. Le lac du Rosolin est intégralement situé sur le territoire communal de Champagny-en-Vanoise mais une vidange soudaine de ce lac n'impacterait pas les enjeux existants côté Champagny.

### **Préfecture de la Savoie**



### L'État

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est mobilisé depuis 2020 dans la connaissance et la prévention des risques glaciaires et périglaciaires dans les Alpes et Pyrénées françaises, en portant notamment un plan d'action national. Dans le cadre de ce plan d'action, à la suite d'un signalement de la commune de Tignes à l'issue de l'été caniculaire de 2022, l'analyse des risques induits par un hypothétique déversement soudain du lac du Rosolin a été réalisée par le service RTM de l'ONF et présentée aux autorités publiques concernées en mai 2023. Au niveau départemental, l'État a ensuite accompagné les deux communes concernées pour les suites à donner en mettant en place un comité de pilotage, en apportant un appui décisionnel sur la gestion de ce risque, en finançant une grande partie des études et travaux relatifs au lac du Rosolin et en encadrant réglementairement ces travaux au titre du Code de l'environnement. Le corps préfectoral, le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), la direction départementale des territoires (DDT) et la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) sont ainsi impliqués dans la gestion de ce dossier.



**PRÉFECTURE  
DE LA SAVOIE**

### Le service de Restauration des terrains de montagne de l'Office national des forêts (ONF-RTM)

Service de l'ONF spécialisé dans la gestion des risques naturels en montagne, le RTM contribue au niveau national dans le pilotage opérationnel du plan d'action et conduit notamment un processus dit de « levée de doute ». Concernant le lac du Rosolin, il intervient pour le compte de la Préfecture et des collectivités concernées en apportant son expertise sur l'évaluation des risques de propagation jusqu'aux enjeux, et en assurant la maîtrise d'œuvre des travaux.



### L'Institut des Géosciences et de l'Environnement (IGE)

L'IGE est une unité mixte de recherche du CNRS, de l'Université Grenoble Alpes, INRAE, IRD et Grenoble INP. Il est un des principaux laboratoires de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble. L'IGE mène des recherches sur le climat et l'anthropisation de notre planète et les risques environnementaux, en particulier dans les régions où les enjeux sociétaux et environnementaux sont les plus prégnants : les régions polaires, la zone intertropicale et les régions de montagne. Il suit l'évolution du glacier de la Grande Motte depuis 20 ans pour le compte de la commune de Tignes et amène une expertise scientifique sur les aléas induits par la présence du lac.

## **Préfecture de la Savoie**

Service de la communication interministérielle  
Mail : [pref-presse@savoie.gouv.fr](mailto:pref-presse@savoie.gouv.fr)



### Le Parc national de la Vanoise (PNV)

Le Parc national est gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Tignes-Champagny, dans laquelle le lac est situé. La zone cœur de parc, également gérée par le PNV, est limitrophe à la réserve et est notamment concerné par l'accès au glacier. Le PNV partage ainsi son expertise des milieux, émet des préconisations pour la prise en compte des enjeux environnementaux pour la réalisation des travaux et contribue à leur suivi sur le terrain.



Parc national  
de la Vanoise



*Figure 1 : Le lac du Rosolin et son système de siphonnage le 30 Aout 2024 © ONF-RTM*

## Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle  
Mail : [pref-presse@savoie.gouv.fr](mailto:pref-presse@savoie.gouv.fr)



*Figure 2 : Le dispositif de siphonnage en service© ONF-RTM*



*Figure 3 : Le dispositif de suivi scientifique le 09 juillet 2025 © Médiation-Climat*